

Ipjmag - le magazine réalisé
par les étudiants de l'IPJ

-- Police-Justice --

Police-Justice

**Procès Colonna : le
médecin légiste
« rectifie le
tir »**

Florence Floux [29ème
promotion]
mercredi 21 novembre 2007

Paul Marcaggi est revenu sur les propos qu'il a tenus jeudi dernier devant les magistrats de la cour d'assises spéciale.

« Je tiens à préciser deux choses avant de commencer si vous me le permettez. Première chose, je suis ajaccien c'est vrai. Mais je n'ai jamais subi de pressions. Deuxième chose : c'est à la suite de la question de l'avocat général que j'ai répondu sur la taille du tireur, ce n'est pas moi qui ai abordé le sujet. » C'est ainsi que Paul Marcaggi, le médecin légiste ayant procédé à l'autopsie du préfet Erignac a débuté son témoignage hier devant la cour d'assises spéciale.

Sa première intervention, la semaine dernière, avait étonné beaucoup de monde, particulièrement lorsqu'il avait évoqué la taille du tireur, « au moins aussi grand que le préfet » avait-il précisé. Claude Erignac mesurant 1,83m et Yvan Colonna 1,72m, l'impact de ses paroles avait été grand. Mais voilà. Entre jeudi dernier et hier lundi, Paul Marcaggi s'est relu. A relu son rapport d'autopsie du 6 février 1998. « Il est bien précisé dans mon rapport que les mesures effectuées ont été faites tête en flexion, a-t-il souligné. J'ai été bien inspiré de mentionner cela à l'époque car il me semble que sinon, je me serai bien fait saucissonner aujourd'hui. »

Appelé à expliquer précisément ce que « tête en flexion » signifie, Paul Marcaggi a poursuivi : « Les orifices d'entrée des balles étaient cachées lorsque la tête du cadavre reposait normalement sur la table, puisqu'ils se situent au niveau de la nuque. Il a donc fallu, pour reconstituer les trajectoires des projectiles avec des tringles, maintenir la tête en flexion à l'aide d'un sabot métallique. » Ce qui pourrait expliquer les différences d'appréciation entre ce que montrent les schémas et les photos d'autopsie, à savoir des trajectoires ascendantes, et les propos qu'a tenus Marcaggi sur l'horizontalité de celles-ci. La flexion de la tête a pour but également de mettre un peu plus à la verticale le corps de la victime afin de mieux visualiser ce qui a pu se passer lors du premier tir, lorsqu'elle était encore debout.

Les avocats de la défense poursuivent leur stratégie

Cette explication de la part du médecin a semé le trouble dans les esprits des magistrats et des avocats, qui ont posé de nombreuses questions pour mieux comprendre de quoi il retournait. Les photos de l'autopsie ont été à nouveau visualisées et commentées par Marcaggi, qui avait lui-même apporté des photographies. Lorsqu'à un moment donné le président de la cour s'est rendu compte que le légiste possédait une photo de plus de l'autopsie, les avocats de la défense ont sauté sur l'occasion. « La photo absente de l'album est celle qui correspond à une hypothèse abandonnée par la suite. » Une photographie prise par la police judiciaire pendant l'autopsie aurait disparu de l'album de la cour pour être remplacée par un cliché identique au précédent.

Une erreur que les avocats d'Yvan Colonna ont exploitée au même titre que l'absence de Paul Marcaggi lors de la reconstitution des faits. « Vous semblez regretter votre absence ? » demande l'avocat. « Je ne vais pas critiquer, je sais simplement qu'en général, quand il y a un assassinat, on m'appelle pour faire l'autopsie, et à un moment x le juge d'instruction me contacte. » Un élément que la défense pourrait évoquer à nouveau pour réclamer une reconstitution de faits pendant le procès.

A lire également :

- ▶ [Procès Colonna : le médecin légiste sème le doute](#)
- ▶ [Yvan Colonna rattrapé par ses juges](#)

- ▶ [Les grandes dates de l'affaire Erignac](#)
- ▶ [La cour d'assises spéciale : une exception du droit français](#)